



Formation professionnelle pour les Sportifs de haut niveau

La Fédération Française d'Équitation met en place, à l'École Nationale d'Équitation de Saumur (49), deux formations spéciales pour les athlètes de haut niveau :

- une au BPJEPS Activités Equestres
- l'autre au BEES 2^e degré ouverte aux détenteurs d'un BEES 1 ou d'un BPJEPS depuis plus de deux ans.

Ces formations **réservées aux athlètes de haut niveau** prennent en compte les acquis du sportif et lui permettent d'organiser sa formation en concordance avec sa saison sportive.

Conditions requises :

- 1. Figurer ou avoir figuré depuis moins de 5 ans sur les listes du Ministère : « Élite – Senior – Jeune »**
- 2. Être détenteur du PSC1 ou de l'AFPS (diplôme de secourisme)**
- 3. Être admis sur dossier.**

L'inscription sur la liste espoir ou partenaire d'entraînement ne permet pas de postuler pour ces formations

Déroulement de la formation :

Un stage de sélection aura lieu au début du mois de janvier 2009 à l'ENE (Date précisée en Octobre)

A l'issue de ce stage et après admission définitive suite à la délibération du jury un parcours individualisé de formation est défini pour chaque candidat.

Le parcours de formation comprend :

- pour le BPJEPS: Une formation à l'ENE et un stage de formation en entreprise
- pour le BEES 2^e degré : Un stage en entreprise et une formation à l'ENE portant sur la méthodologie de l'entraînement et la méthodologie de la formation des cadres.

Hors allègements éventuels définis lors du positionnement , les volumes horaires pour ces formations sont de 190 heures pour le BPJEPS et de 240 heures pour le BEES 2^e degré.

Ces formations nécessitent un investissement de la part du stagiaire car sa présence est obligatoire pendant les semaines de formation, et il doit fournir un travail personnel important.

L'évaluation finale certificative se tiendra à l'École Nationale d'Équitation au mois de janvier 2010.

Sélection :

Le nombre de places étant restreint - 12 places pour le BPJEPS et 6 pour le BEES 2^e degré – une sélection sur dossier est faite le cas échéant. Les demandes sont examinées par le Directeur Technique National qui recueille l'avis des Entraîneurs Nationaux.

Equivalences et passerelles pour le BPJEPS

- Le tronc commun du BEES 1^{er} degré est équivalent aux UC 1, 2 et 3
- Les titulaires d'un Bac Pro agricole obtiennent de droit les UC 1, 2 et 3.
- Les titulaires du Bac Pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole, Production du cheval, obtiennent de droit les UC 5 et 7.

Inscription :

- le dossier d'inscription doit être demandé **avant le 15 octobre** à :
FFE Formation
Parc Equestre
41600 Lamotte Beuvron
Fax 02 54 94 46 50 – formation@ffe.com